

Subventions aux associations à caractère social - Première répartition au titre de l'année 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Subvention 1994	Montant demandé	1 ^{ère} réparti- tion 1995
ADDSEA La Double Ecluse	52 900 F	120 000 F	25 000 F
Aumônerie Protestante Francophone	-	non précisé	1 000 F
Amis de Bellevaux	5 500 F	6 000 F	5 500 F
Antenne Petite Enfance	-	3 000 F	1 500 F
Association d'Entraide entre les Pupilles de l'État (ADAPASE)	4 000 F	6 000 F	4 000 F
Association des Familles de Besançon (AFB)	14 000 F	17 000 F	7 000 F
Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs	1 500 F	2 650 F	1 500 F
AFCAR (Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés)	4 000 F	5 000 F	4 000 F
CIDF (Centre d'Information des Droits des Femmes du Doubs)	50 000 F	52 000 F	25 000 F
CIMADE (Comité Intermouvement auprès des Evacués)	1 000 F	1 100 F	1 000 F
Collectif Homosexuel de Besançon (CHOC)	3 000 F	5 000 F	3 000 F
Comité Alexis Danan	3 000 F	5 000 F	3 000 F
CSCV (Confédération Syndicale du Cadre de Vie) - subvention ordinaire - Contrat de Ville	1 000 F 20 000 F	28 000 F	15 000 F
La Distraction des Malades	2 200 F	3 200 F	2 200 F
Foyer de Jeunes Filles	96 000 F	100 000 F	45 000 F
Les Invités au Festin	1 000 F	5 000 F	1 000 F
Mouvement du Nid	3 500 F	5 000 F	3 500 F
MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	7 500 F	10 000 F	4 000 F
ORPAB (Office des Retraités et des Personnes Agées de Besançon)	120 000 F	140 000 F	acompte de 55 000 F déjà versé) 45 000 F
La Porte Ouverte	10 000 F	10 000 F	10 000 F
Service d'Entraide Frédéric Ozanam	-	10 000 F	2 000 F
Solidarité Femmes	8 000 F	20 000 F	4 000 F
SOS Amitié	5 000 F	20 000 F	5 000 F
UFCS (Union Fémine Civique et Sociale)	9 000 F	15 000 F	4 500 F
UNAFAM (Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Mentaux)	2 000 F	8 000 F	2 000 F
Intermed Besançon	22 900 F	25 000 F	15 000 F
Fédération Française Handisport «Tir à l'Arc»	2 000 F	2 000 F	2 000 F

Il est précisé que la subvention proposée pour les 22^{èmes} journées de l'Aumônerie Protestante Francophone l'est à titre exceptionnel.

La demande de subvention présentée par le CDAFAL (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques) sera examinée lors de la deuxième répartition des subventions à caractère social.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, la dépense, soit 241 700 F, sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 1995, chapitre 955.9/657 code service 20500.

M. NACHIN : J'étais déjà intervenu l'an dernier à propos de la subvention demandée par «Solidarité Femmes». Le montant obtenu l'an dernier était de 8 000 F, l'association a demandé 20 000 F et on ne lui accorde que 4 000 F.

Mme VIEILLE-MARCHISET : C'est une première répartition.

M. NACHIN : Effectivement, c'est une première répartition. Mais je souhaite qu'on donne dans une large mesure satisfaction à la demande formulée par «Solidarité Femmes» qui fait vraiment un travail tout à fait remarquable.

M. LE MAIRE : Donc vous êtes l'avocat de «Solidarité Femmes» ?

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la répartition proposée.